



## PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION des AFFAIRES GENERALES  
BUREAU des PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
Section INSTALLATIONS CLASSEES  
DAGE - BPUP - SIC -LL- n° 2014 - A - 11

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de BOIRY SAINTE RICTRUDE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
l'extension d'un élevage porcin « Naisseur »  
par la S.A.R.L BOIRY PORCS

### ARRETE MODIFICATIF PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 4 février 2014 concernant la S.A.R.L BOIRY PORCS dont le siège social est situé 2, rue d'Arras – 62175 BOIRY SAINTE RICTRUDE, en vue d'être autorisée à exploiter une extension de son élevage porcin « Naisseur » à 2.701 animaux équivalents, à la même adresse.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Les articles 4 et 9 de l'arrêté préfectoral du 4 février 2014 portant ouverture d'enquête publique relatifs à la demande d'autorisation d'exploiter une extension de son élevage porcin « Naisseur » à 2.701 animaux équivalents, sur la commune de BOIRY SAINTE RICTRUDE, sont modifiés comme suit :

Dans l'article 4,

« L'enquête sera portée à la connaissance du public.....et WARLUS.

- est remplacé par :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins de la Mairie de **BOIRY SAINTE RICTRUDE** et de celles dont le territoire est touché par le périmètre du rayon d'affichage et d'épandage : Ablainzevelle, Adinfer, Agny, Alette, Beaumetz les loges, Beaurains, Blairville, Boiry Saint Martin, Boisieux au Mont, Douchy les Alette, Ficheux, Hamelincourt, Hendecourt les Ransart, Mercatel, Monchy au Bois, Moyenneville, Ransart, Rivière, Simencourt, Wailly et Warlus. »

Le reste est inchangé.

Dans l'article 9,

« Le Conseil Municipal de la commune de.....l'ouverture de l'enquête.

- est remplacé par :

Le Conseil Municipal de la commune de **BOIRY SAINTE RICTRUDE** et celui des communes de Ablainzevelle, Adinfer, Agny, Alette, Beaumetz les loges, Beaurains, Blairville, Boiry Saint Martin, Boisieux au Mont, Douchy les Alette, Ficheux, Hamelincourt, Hendecourt les Ransart, Mercatel, Monchy au Bois, Moyenneville, Ransart, Rivière, Simencourt, Wailly et Warlus donneront leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. »

Le reste est inchangé.

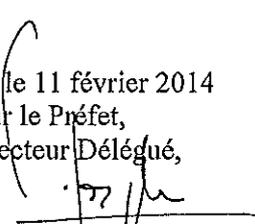
**ARTICLE 2** :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et les Maires de Ablainzevelle, Adinfer, Agny, Alette, Beaumetz les loges, Beaurains, Blairville, Boiry Saint Martin, Boiry Sainte Rictrude, Boisieux au Mont, Douchy les Alette, Ficheux, Hamelincourt, Hendecourt les Ransart, Mercatel, Monchy au Bois, Moyenneville, Ransart, Rivière, Simencourt, Wailly et Warlus et le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



ARRAS, le 11 février 2014

Pour le Préfet,  
Le Directeur Délégué,

  
Frédéric JOSEPH

Copies destinées à :

- S.A.R.L BOIRY PORCS – 2, rue d'Arras - 62175 BOIRY SAINTE RICTRUDE
- Mairie de BOIRY SAINTE RICTRUDE
- Mairies de Ablainzevelle, Adinfer, Agny, Alette, Beaumetz les loges, Beaurains, Blairville, Boiry Saint Martin, Boisieux au Mont, Douchy les Alette, Ficheux, Hamelincourt, Hendecourt les Ransart, Mercatel, Monchy au Bois, Moyenneville, Ransart, Rivière, Simencourt, Wailly et Warlus
- M. Alain DAGET; Commissaire-Enquêteur
- M. Bernard PORQUIER, Commissaire-Enquêteur suppléant
- Direction Départementale de la Protection des Populations (Service Santé Protection Animale et Environnement)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer ( Service Urbanisme - Service Eaux et Risques – Service Environnement et Aménagement Durable)
- Dossier
- Chrono